Image not found or type unknown

Annulation proposition d'achat URGENT

Par **greg91**, le **22/03/2010** à **20:09**

Bonsoir,
Nous sommes à la recherche d'un terrain à batir afin d'y construire notre habitation principale.
Un terrain nous a été proposé par un constructeur individuel et par un agent immobilier.
Nous avons signé une proposition d'achat auprès de l'agent immobilier pour un montant de 65 000€ (frais d'agence et commission inclus).
Nous sommes toujours dans la période de rétractation de 7 jours.
Ce même terrain nous est également proposé au prix de 62 000 € auprès du constructeur qui traite directement avec le propriétaire.
Cette solution étant plus interressant pour nous et pour le propriétaire qui va vendre son terrain plus cher qu'en passant par l'agence.
Le fait d'avoir signé une proposition d'achat avec l'agent immobilier nous empêche-t-il de traiter avec le constructeur?
Et si non, quelle est la procèdure afin de retirer notre proposition d'achat?
Nous sommes dans l'attent d'un réponse rapide avant la fin de la période de rétractation.
Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés